

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas économiste de profession, ni spécialiste en haute finance. Je ne suis pas non plus avocat spécialisé en matière constitutionnelle. Mais en ma qualité de citoyen canadien réaliste, représentant élu au Parlement depuis presque 36 ans, je crois connaître le Canada. Je prétends connaître l'économie canadienne et comprendre les résultats éventuels et probables qui découleront de la politique financière énoncée par le ministre des Finances (M. Benson). Je veux donc faire quelques observations sur l'exposé budgétaire.

Le ministre des Finances a fort déçu nombre d'entre nous car nous comptions qu'il allait s'attaquer à l'inflation et nous ne pensions pas qu'il allait présenter des mesures discriminatoires dirigées contre l'industrie du bâtiment. J'avais toujours cru que la fiscalité discriminatoire était non seulement contraire aux règles du Parlement mais à l'éthique. Et pourtant le ministre des Finances déclare que, pour enrayer les tendances inflationnistes qui se manifestent dans tout le Canada, il imposera des mesures fiscales discriminatoires à l'Ontario, l'Alberta et à la Colombie-Britannique.

Je ne croyais pas possible que cette imposition puisse avoir les conséquences auxquelles il songeait. J'aime toujours me référer à des faits lorsque je prends la parole à la Chambre des communes. Je me suis donc entretenu pendant la majeure partie de la matinée avec des gens de la Colombie-Britannique. J'ai téléphoné au Conseil du bâtiment et des métiers de la Colombie-Britannique; je me suis mis en rapport avec la Chambre de commerce de cette province et avec le grand patron d'une des plus importantes sociétés de la Colombie-Britannique. A quoi ces conversations ont-elles abouti? D'après le Conseil du bâtiment et des métiers de la Colombie-Britannique on ne s'attend à aucune conséquence d'envergure pour le bâtiment dans la province d'ici deux ans, parce que les principaux édifices actuellement en construction ou dont le financement est assuré suffiront à tenir occupés la plupart du temps la majorité des ouvriers spécialisés de Vancouver et de la province. De fait, ils prévoient une pénurie d'artisans spécialisés cet automne. Lorsque j'ai parlé aux fonctionnaires de la Chambre de commerce ils m'ont dit qu'ils ne prévoyaient aucune incidence sur la construction en Colombie-Britannique pour les mêmes raisons invoquées par les syndiqués, mais cette idée pourrait avoir certaines répercussions mineures sur divers projets—rien d'important toutefois. Personne avec qui je me suis entretenu ne pensait que la proposition aurait un effet important durant les deux ans qui vont

suivre ou réussirait à écraser la spirale de l'inflation.

• (5.50 p.m.)

De l'avis général, toutes les autres immobilisations que pourrait faire l'industrie ne seraient pas réparties dans les régions déprimées auxquelles songeait le ministre. Mais la chose importante que j'ai apprise au cours de mes appels téléphoniques ce matin à la Chambre de commerce, aux industriels et aux syndiqués est que ce ne seront pas les deux prochaines années qui seront importantes, mais la troisième et la quatrième, parce qu'il est nécessaire de prévoir deux années d'avance.

Ceux qui s'intéressent directement à ces projets demandent: Quelle sera la situation dans deux ans? Ils n'en savent rien, car ils ne peuvent faire confiance à un ministre des Finances libéral disent-ils. Monsieur l'Orateur, il y a moins de deux ans, l'ancien ministre des Finances a imposé une surtaxe de 3 p. 100 sur le revenu des particuliers et des sociétés; elle devait être abolie à la fin de l'année en cours. Le gouvernement a manqué à sa parole. Il a trahi la confiance des Canadiens. L'impôt sera renouvelé pour une année encore. Les gens de la Colombie-Britannique se demandent comment ils peuvent croire un ministre des Finances qui manque de parole quant aux impôts? Ne va-t-il pas violer ses promesses et trahir la confiance des gens en ce qui a trait à cet impôt discriminatoire qui touche la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario? Ne va-t-on pas en prolonger la durée, comme on l'a fait pour la surtaxe? C'est une affaire sérieuse et il faut tenir compte de l'opinion des porte-parole de l'industrie de la construction et de leurs craintes quant à l'avenir de cette industrie et de ses structures. Il faut tenir compte de cette réputation compromise et de cette foi perdue, puisque le ministre des Finances et le gouvernement sont prêts à manquer de parole et à reconduire cette mesure législative au-delà de la date limite acceptée par le Parlement.

Il y a une autre proposition que je trouve très intéressante: celle d'une taxe sur les billets d'avion. Cette proposition m'intrigue beaucoup et j'aimerais qu'on me dise si elle est constitutionnelle ou non. J'imagine que le ministre a étudié la question, mais je me demande quand même s'il est conforme à la constitution de taxer les billets d'avion. Je sais qu'aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le gouvernement fédéral a la juridiction des communications et des transports interprovinciaux et internationaux. Mais quand il s'agit de finances, l'Acte stipule que l'impôt indirect relève des gouvernements provinciaux et l'impôt direct du gouvernement fédéral.